

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 4 mai 2015, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2015.
3. Adoption d'un règlement modifiant les articles 2-1 et 2-2 du règlement numéro 2014-07 sur la taxation 2015.
4. Positionnement du conseil concernant le partage d'un intervenant en loisir avec Inverness.
5. Travaux de peinture pour le passage au 1^{er} étage de l'édifice municipal ainsi que pour la salle municipale.
6. Réservation chambres pour le congrès de la FQM, les 24, 25 et 26 septembre 2015.
7. Ponceau à changer sur le Chemin de la Grosse-Ile (1 500mm de diamètre).
8. Formation pour les préposés à la voirie offerte par l'APSAM.
9. Demande de soumissions pour les travaux de correction de pavage.
10. Demande du Restaurant Le Baluchon M.S. SENC.
11. Signalisation pour le restaurant coin Provencher et Dubé et Grenier et Provencher.
12. Remplacement des arbres pour la rue Dubé ouest.
13. Demande de nettoyage de la branche 1 du cours d'eau Paradis.
14. Demande pour l'aménagement d'une entrée charretière par M. Michel Manningham.
15. Période de questions de l'assistance.
16. Lignage des chemins municipaux.
17. Inspection mécanique des camions de déneigement et sablage et peinture de la boîte à sable.
18. Service de garde du 13 au 27 août et coordination du camp de jour.
19. Balayage de rues et vidanges de quelques regards puisards.
20. Location niveleuse été 2015.
21. Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et un feu d'artifice le 23 juin 2015.
22. Délégation au tournoi de golf au profit de la Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable.
23. Contribution financière à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.
24. Délégation à la Soirée Hommage 12-18 du 6 juin prochain à Inverness.
25. Demande pour utiliser la salle municipale pour un souper spaghetti au profit de l'École Ste-Julie, le 2 octobre 2015.
26. Demande d'autorisation pour la demande d'un permis de réunion par le Comité de la St-Jean pour le 23 juin prochain.
27. Appui à la campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme.
28. Transfert de 4 000 \$ au service de loisirs.
29. Don à la mémoire de Mme Dolorès Boucher Bernard.
30. Correspondance.
31. Approbation des comptes.
32. États des revenus et dépenses au 30 avril 2015.
33. Varia. (tournée des chemins, programme Hydro-Québec pour économie d'eau et d'énergie)
34. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2015-088

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2015-089

Approbation du procès-verbal du 7 avril 2015.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 7 avril 2015, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-02

(
Règlement modifiant le règlement numéro 2014-07, concernant la compensation pour le remboursement du fonds de roulement, pour la mise à niveau du système septique commun)

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 avril 2015;

En conséquence, ce conseil décrète et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1 Que le présent règlement modifie les articles 2-1 et 2-2 du règlement numéro 2014-07, concernant le montant de la compensation à verser en 2015 pour rembourser le fonds de roulement pour la mise à niveau du système septique commun.

ARTICLE 2 L'article 2-1 du règlement numéro 2014-07, est modifié en remplaçant le montant de la compensation au montant de 39.70 \$, par le montant de 31.80 \$, pour les usagers du service d'égout sanitaire commun de l'avenue Labrie, qui ont choisi de rembourser le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ARTICLE 3 L'article 2-2 du règlement numéro 2014-07, est modifié en remplaçant le montant de la compensation au montant de 319.60 \$, par le montant de 308.95 \$, pour les usagers du service d'égout sanitaire commun de l'avenue Labrie, qui ont choisi de rembourser en un seul versement le capital de l'emprunt au fonds de roulement.

ARTICLE 4 Toutes les autres dispositions du règlement numéro 2014-07 demeurent et s'appliquent comme si ici au long réité, en autant qu'elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

Adopté à Laurierville, ce 4^e jour du mois de mai 2015.

Marc Simoneau,
Maire

Réjean Gingras,
Directeur général et sec.-trés.

Résolution : 2015-090

Adoption du Règlement numéro 2015-02.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le règlement numéro 2015-02, modifiant les articles 2-1 et 2-2 du règlement numéro 2014-07, concernant le montant de la compensation à verser en 2015 pour rembourser le fonds de roulement pour la mise à niveau du système septique commun, soit et est adopté.

Adoptée

Résolution : 2015-091

Positionnement du conseil concernant le partage d'un intervenant en loisir avec la municipalité d'Inverness.

Considérant que la ressource bénévole est de moins en moins présente dans les différents milieux municipaux;

Considérant la volonté des municipalités et de leurs élus municipaux à vouloir revitaliser le loisir comme stratégie de mobilisation et de développement local;

Considérant la nécessité de créer des masses critiques de participants-contribuables qui permettront d'améliorer, consolider et diversifier l'offre de loisir publique dans un esprit de complémentarité local et intermunicipal;

Considérant qu'un comité de travail devra être formé pour établir les premiers jalons d'une possible initiative de Loisirs collectifs à Inverness et Laurierville;

Considérant la présence d'une aide financière de la part d'Arthabaska-Érable en Forme, destinée à encourager ce genre d'initiative concertée dans les communautés;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le conseil municipal de Laurierville s'engage à réserver les fonds nécessaires, pour l'automne 2015 ainsi qu'au budget municipal 2016, afin d'assurer le démarrage et le développement d'un projet de « Loisirs collectifs » à convenir entre les municipalités d'Inverness et de Laurierville.

Que les modalités du projet de « Loisirs collectifs » (prévoyant l'engagement d'une ressource en loisirs) seront détaillées et ratifiées par un protocole d'entente dûment signé entre les parties à l'automne 2015.

Adoptée

Résolution : 2015-092

Travaux de peinture à l'édifice municipal.

Attendu que des travaux de peinture sont requis à l'intérieur de l'édifice municipal, suite à divers travaux de rénovation, tels que le changement de fenêtres et de revêtement de plancher;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que des travaux de peinture soient réalisés à l'édifice municipal, au niveau rez-de-chaussée, pour la partie vestiaire, salle des toilettes des dames et des hommes, ainsi que les murs de la salle municipale du côté de la rue Grenier et du côté de l'entrée principale.

Que des travaux de peinture soient réalisés également au 1^{er} étage de l'édifice municipal, pour le corridor commun et au local de réunion.

Que le coût des travaux de peinture est estimé à 1 300 \$, incluant les taxes, la main-d'œuvre et la peinture.

Adoptée

Résolution : 2015-093

Réservation chambres pour le congrès de la FQM.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à réserver 3 chambres pour le jeudi 24 septembre et vendredi le 25 septembre 2015, dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), lequel se déroule au Centre des Congrès de Québec.

Que les délégués au congrès sont le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que deux conseillers municipaux, soient M. Daniel Fortin et M. Luc Côté.

Que le coût total des réservations de chambre et pour le stationnement est d'environ 1 700.00\$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-094

Changement d'un ponceau sur le Chemin de la Grosse-Ile.

Attendu qu'un ponceau transversal d'environ 1 400 mm de diamètre doit être changé près du 302 chemin de la Grosse-Ile;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. François Gingras, inspecteur municipal, à faire effectuer le remplacement du ponceau d'acier d'environ 1 400 mm de diamètre par un ponceau d'acier de 1 500 mm.

Que le coût pour le remplacement du ponceau est estimé à 16 000 \$, taxes incluses et ce détail ainsi :

Achat d'un ponceau en acier de 1500 mm :	4 000 \$
Location d'une pelle mécanique :	2 000 \$
Enlèvement et transport du déblaiement :	2 000 \$
Enlèvement ponceau :	800 \$
Matériel et transport pour le remblaiement :	4 000 \$
Pavage :	3 200 \$

Adoptée

Résolution : 2015-095

Formation pour les préposés à la voirie.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. François Gingras et M. Christian Labrie, préposés à la voirie municipale, à participer à une formation sur la gestion efficace de la santé et la sécurité des travaux de creusement, d'excavation et de tranchée, offerte par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales (APSAM), mercredi le 13 mai prochain à Bécancour.

Que le coût d'inscription de 45.00 \$, par participant, taxes et dîner inclus, est défrayé par la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2015-096

Demande de soumissions pour des travaux de correction de pavage.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier demande des soumissions sur invitation à 2 entrepreneurs pour les réparations du pavage à divers endroits sur les

chemins municipaux, principalement pour la route du 9^e Rang, le Rang 4 et le chemin de la Grosse-Ile.

Que la demande de soumissions sur invitation soit effectuée au cours du mois de mai, afin d'obtenir les résultats des soumissions pour la prochaine séance ordinaire, soit le 1^{er} juin 2015.

Adoptée

Résolution : 2015-097

Demande d'aide financière du Restaurant Le Baluchon M.S. SENC.

Attendu que Mme Marie-Soleil Martel a fait l'acquisition du Restaurant Le Baluchon le 12 mars 2013;

Attendu que Mme Martel s'adresse au conseil municipal, afin d'obtenir une compensation pour les droits de mutation ainsi que sur les taxes municipales;

Attendu que la municipalité peut aider financièrement, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser une aide financière au Restaurant Le Baluchon M.S. SENC, pour compenser à 100 % le droit de mutation applicable suite à l'achat de l'immeuble au 509 avenue Provencher, ainsi que pour les taxes municipales 2015, représentant une compensation totale au montant de 2 170.00 \$.

Que le versement de la compensation est conditionnel au paiement, par le Restaurant Le Baluchon M.S. SENC, des taxes municipales et des intérêts accumulés pour les années 2013, 2014 et 2015, ainsi que du droit de mutation facturé en décembre 2013 pour le susdite immeuble.

Adoptée

Résolution : 2015-098

Signalisation routière pour annoncer le Restaurant Le Baluchon.

Attendu que la propriétaire du Restaurant Le Baluchon M.S. SENC, Mme Marie-Soleil Martel, s'adresse au conseil municipal, pour faire installer 2 panneaux de signalisation avec comme inscription « Restaurant Le Baluchon », un premier près de l'intersection de l'avenue Provencher et de la rue Dubé, et un second près de l'intersection de l'avenue Provencher et de la rue Grenier, et ce, dans le but d'augmenter l'achalandage au restaurant;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat de 2 panneaux de signalisation routière avec le logo « couteau-fourchette », l'inscription « Restaurant le Baluchon » et une flèche directionnelle adéquate.

Que le coût des panneaux est estimé à 60.00, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-099

Remplacement des arbres pour la rue Dubé ouest.

Attendu que la municipalité a procédé, l'été dernier, à la coupe de 4 arbres malades le long de la rue Dubé ouest;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de remplacer les 4 arbres abattus l'été dernier pour cause de maladie.

Que la hauteur des arbres choisis, une fois mature, ne devront pas atteindre les fils électrique.

Que le coût des 4 arbres est estimé à 100.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2015-100

Demande de nettoyage de la branche 1 du cours d'eau Yvon Paradis.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences, que la demande de nettoyage de la banche 1 du cours d'eau Yvon Paradis, soit transmise à la MRC de l'Érable.

Que les coûts reliés au nettoyage du cours d'eau soient à la charge des propriétaires riverains.

Adoptée

Résolution : 2015-101

Demande pour l'aménagement d'une entrée charretière.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser la compagnie à numéro 9025-3287 Québec inc. (M. Marc Manningham, président), à aménager, à ses frais, une entrée charretière avec ponceau de 450 mm de diamètre, dans le fossé longeant le Rang Scott, à la hauteur du lot numéro 277.

Que les travaux pour l'aménagement du ponceau soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal, M. François Gingras.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2015-102

Lignage des chemins municipaux.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire effectuer le lignage sur le pavage de certains chemins municipaux, soit une longueur d'environ 10 kilomètres.

Que le coût des travaux de lignage est estimé à 2 500 \$, taxes incluses.

Adoptée

Inspection mécanique des camions de déneigement, sablage et peinture de la boîte à sable et du châssis du camion jaune.

Attendu le manque de certaines informations, il est résolu de reporter ce point lundi prochain, le 11 mai à l'occasion d'une séance extraordinaire.

Résolution : 2015-103

Service de garde pour la période du 13 au 27 août 2015 et coordination du camp de jour.

Attendu que le camp de jour organisé par le service de loisirs se termine le mercredi 12 août, afin de libérer les animatrices pour le retour au CÉGEP;

Attendu que le début des classes à l'école Ste-Julie est le vendredi 28 août;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'offrir le service de garde pour la période du 13 au 27 août 2015.

Que Mme Mélisa Samson soit responsable du service de garde durant cette période.

Que des frais de 15.00 \$ par jour par enfant seront exigés pour l'utilisation de ce service.

Que Mme Mélisa Samson agisse également comme coordonnatrice du camp de jour du service des loisirs, pour la période du 25 juin au 12 août, et ce, environ 12 heures par semaine, au même tarif horaire que pour le service de garde en milieu scolaire.

Adoptée

Résolution : 2015-104

Balayage des rues et vidanges de quelques regards puisards.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, de louer les services du balai aspirateur motorisé de la Ville de Plessisville, pour le balayage des rues, au tarif horaire de 160.00 \$, taxes non incluses. Ce prix inclut l'opérateur du balai mécanique.

Que les travaux de balayage de rues soient effectués vers le milieu du mois de mai.

Que le nombre d'heures estimées pour les travaux est d'environ 20 heures, pour un déboursé de 3 200 \$, taxes non incluses.

Que ce conseil autorise également le nettoyage de quelques regard-puisards d'égout pluvial, avec le balai aspirateur motorisé de la Ville de Plessisville, au tarif horaire de 160.00 \$.

Que le nombre d'heures estimées pour le nettoyage des regard-puisards d'égout pluvial est d'environ 8 heures, pour un déboursé de 1 280.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-105

Location niveleuse pour l'entretien des chemins.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à louer, au besoin, les services d'une niveleuse avec opérateur pour l'entretien des chemins municipaux en gravier pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2015.

Que les frais de location d'une niveleuse pour la période susmentionnée sont d'environ 6 500.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2015-106

Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et feux d'artifice.

Attendu que le Comité de la St-Jean de Laurierville prévoit faire un feu de joie et des feux d'artifice le 23 juin prochain dans le cadre des festivités de la Fête de la St-Jean;

Attendu qu'il est requis d'obtenir un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable pour un feu de joie et pour des feux d'artifice organisés dans le cadre d'une fête populaire ou communautaire;

Attendu que la fête populaire ou communautaire doit être autorisée par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement que ce conseil autorise le Comité de la St-Jean à organiser un feu de joie et des feux d'artifice, le 23 juin 2015, dans le cadre de la fête de la St-Jean, sur le terrain de la municipalité situé à l'arrière du 148 rue Grenier, à la condition que le Comité reçoive un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable.

Que ce conseil accorde un montant de 3,000 \$ au Comité de la St-Jean, à titre d'aide financière, dans le cadre des festivités organisées pour la Fête de la St-Jean, les 23 et 24 juin prochain.

Adoptée

Résolution : 2015-107

Tournoi de golf annuel au profit de la Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, de ne pas déléguer de participants au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le vendredi 5 juin prochain, mais accepte de verser un don de 100 \$ dans le cadre de ce tournoi.

Adoptée

Résolution : 2015-108

Contribution financière à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Attendu que la municipalité s'est engagée par la résolution numéro 2013-119, à verser à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska, un montant de 2.00 \$ par habitant, pour les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, dans le cadre de la campagne de financement majeure pour moderniser l'hôpital Hôtel-Dieu d'Arthabaska, par l'aménagement et l'agrandissement de l'urgence, des soins intensifs et des services ambulatoires, par l'aménagement d'une clinique pédiatrique, par le réaménagement de la clinique d'oncologie, par le remplacement des lits manuels par des lits électriques et par l'acquisition de l'équipement d'imagerie par résonance magnétique (IRM);

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 2 866.00\$ (1 433 hab. X 2.00 \$) soit versé à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour l'année 2015.

Adoptée

Résolution : 2015-109

Soirée Hommage 12-18.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil délègue le conseiller M. Luc Côté, accompagné de sa conjointe, à la 13^e édition de la Soirée Hommage 12-18 en l'honneur des adolescents membres des Comités 12-18, le samedi 6 juin prochain à Inverness.

Que le coût de participation à l'activité, de 17.00 \$ par personne, soit défrayé par la municipalité, pour un déboursé de 34.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2015-110

Demande de l'École Ste-Julie pour utiliser la salle municipale pour un souper spaghetti.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande du conseil d'établissement de l'École Ste-Julie, à l'effet

d'utiliser la salle municipale gratuitement, dans le cadre d'un souper spaghetti, au profit de l'École Ste-Julie, le vendredi 2 octobre 2015.

Adoptée

Résolution : 2015-111

Demande pour permis de boisson.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, situé à l'arrière du 148 rue Grenier, le 23 juin 2015 dans le cadre des festivités de la St-Jean.

Que la présente résolution ne délivre pas le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville de se procurer un permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée

Résolution : 2015-112

Appui à la campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme.

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 1000 000 jeunes sont devenus fumeurs, et 50 000 québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé, ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

Que ce conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Adoptée

Résolution : 2015-113**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 4 000.00 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2015-114**Don à la mémoire de Mme Dolorès Boucher Bernard.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un don au montant de 50.00 \$ soit versé à la Société canadienne du Cancer, en mémoire de Mme Dolorès Boucher Bernard, mère de Mme Julie Bernard, conseillère municipale, décédée le 11 avril 2015.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre de M. Roger Noël de l'entreprise Énergie Valero inc., avisant la municipalité que l'entreprise déposera une contestation du rôle d'évaluation foncière de la municipalité à propos du pipeline qui traverse le territoire de la municipalité.
- Offre de service de la Ferme Stéluka inc., pour effectuer des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux, au prix de 105.00 \$ de l'heure, taxes non incluses.
- Lettre du ministère des Transports, accusant la réception du règlement numéro 2015-01, adopté par la municipalité de Laurierville le 2 février 2015, concernant la vitesse maximum sur certains chemins municipaux. La lettre mentionne que suite à l'examen du règlement, le Ministère ne recommandera pas au ministre des Transports l'exercice du pouvoir de désaveu dudit règlement, donc ce dernier entrera en vigueur 90 jours après son adoption.
- Demande de M. Denis Bédard du 109 avenue Renaud, afin d'améliorer l'égout pluvial aménagé en face de sa résidence, puisque l'eau de la fonte de la neige ou lors de pluie, demeure en bordure de la rue longtemps avant de s'infiltrer dans la grille d'égout pluvial.

Il est résolu d'étudier les différentes options pour l'amélioration de l'égout pluvial en face du 109 avenue Renaud dans le but de réaliser les travaux cette année si le budget le permet, ou lors du prochain budget.

- Lettre du ministère des Transports, qui prend note de la demande de la municipalité à l'effet d'effectuer le pavage des accotements de la route 116, entre la Route de la Station et le village de Laurierville, lors des travaux de pavage de cette partie de route. Le ministère indique que les travaux de pavage ne sont pas prévus à court terme.
- Réception de l'étude sur la vitalité, les potentiels et les services de proximité de la municipalité de Laurierville, suite à la rencontre du 17 novembre 2014, à laquelle une vingtaine de citoyens et d'élus ont participé.
- Invitation à participer au 1^{er} tournoi de golf bénéfique en soutien à la Maison Marie-Pagé, le 8 juillet prochain à Warwick ou à verser un don.

Résolution : 2015-115**Don à la Maison Marie-Pagé.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil choisit de verser un don de 100.00 \$ à la Maison Marie-Pagé, dans le cadre de la 1^{ère} édition de son tournoi de golf bénéfice.

Adoptée

- Invitation de la Corporation de développement communautaire de l'Érable à un cocktail dînatoire et à une conférence de M. Marc De Koninck, intitulé « Un préjugé, c'est coller une étiquette- La lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés. », le jeudi 21 mai à Ste-Sophie.

Voici les personnes délégués à cet évènement, laquelle est gratuite :

M. Marc Simoneau	Mme Julie Bernard
M. Daniel Fortin	Mme Suzy Bellerose
M. Réjean Gingras	

- Réception d'une confirmation de la Société St-Jean-Baptiste à l'effet que la municipalité a été retenue pour recevoir une subvention de 725\$ dans le cadre des Jeudis en chansons 2015. Pour Laurierville, l'évènement se déroulera le jeudi 2 juillet de 19h30 à 21h00, sur le perron de l'église par beau temps, ou à la salle municipale par mauvais temps.

Liste des comptes

Receveur Général du Canada : Remises fédéral pour avril	1,851.60
Ministre du Revenu du Québec : Remises provincial pour avril	4,795.64
Employés municipaux : Salaire pour mai (estimé).	12 000.00
Élus : Salaire du 1 ^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015.	13 968.59
RREMQ : Cotisation retraite avril 2015	1,363.36
Croix-Bleue : Assurances collectives pour mai 2015	1,634.72
Claire Gosselin : Déplacement, assurance-collective de mai et dépenses congrès 2015	1,109.92
Postes Canada : Envoi par courrier le journal Le Poliquin d'avril	99.16
Carte Sonic : Essence camions et pick-up	2,101.17
CER Turmel enr. : Pièces camion blanc	42.60
MRC de l'Érable : Formation partage de la rue	40.00
OMH : Progr. Suppl. au loyer de mai 2015	60.23
OMH : 2 ^e vers. de 3 pour le déficit 2015.	1 588.00
Petite caisse : Achat garderie, timbres, livres biblio et nettoyage nappes	255.40
Fonds d'information sur le territoire : Mutations avril.	12.00
Fondation Hotel-Dieu d'Arthabaska : Contribution financière 2015	2,866.00
Scolart : Achat service de garde	53.62
Marius Marcoux & fils : Raccord 5 unités climatisation édifice munic.	2,296.58
Buropro : Achat livres pour bibliothèque	255.70
Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque	103.70
CPU Design inc. : Imprimante pour bibliothèque	496.41
Biolab : Analyses d'eau en avril 2015	158.44
Localisation Bois-Francs : Bris d'aqueduc coin Gariépy-Grenier	287.44
Claude Joyal : Réparation sur puma	181.05
Pavage Lagacé & frères : Entretien camions hiver	3,620.30
JUHoule : Pièces pour service aqueduc	506.21
Sinto Inc. : Antirouille pour camion garage	228.80
SCA des Appalaches : Huile fournaise et diesel, matériels garage voirie et édifice	2,998.28
JM Samson Inc. : 2 services de lift pour garage	34.49
A Grégoire & Fils Ltée : Réparation fuite réseau aqueduc.	1 016.91
Xérox Canada Ltée : Frais de service pour avril.	106.57
ORAPÉ : Service pour avril.	262.40
Climatisation Confort Courtois inc. : Unités muraux air climatisé.	13 848.74
Hydro-Québec : luminaires de rues pour avril.	1 052.06
Bell Mobilité : Service pour mai, service de garde et voirie.	92.83

Bell Canada : Service pour mai.	280.00
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai.	9 778.36

Résolution : 2015-116

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 avril 2015.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 avril 2015, avec comparatif de l'année 2014, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 382 156.85 \$, et des déboursés au montant de 429 752.65 \$, laissant un solde en caisse de 90 386.82 \$.

Varia.

Tournée des chemins municipaux.

La visite annuelle des chemins municipaux par les membres du conseil, se tiendra le samedi 16 mai prochain à partir de 9h00. Le point de rencontre est au garage municipal.

Résolution : 2015-117

Programme Hydro-Québec pour économie d'eau et d'énergie.

Attendu qu'Hydro-Québec offre des trousse de produits d'économiseurs d'eau et d'énergie à prix avantageux comprenant une pomme de douche et des aérateurs de robinets (moins de 30 \$ livraison incluse);

Attendu qu'Hydro-Québec offre à la municipalité l'option de réduire la facture de ces contribuables, en payant une partie du coût des produits économiseurs d'eau et d'énergie, jusqu'à un maximum d'un montant déterminer par la municipalité;

Après délibérations, il est résolu unanimement, que ce conseil refuse la proposition d'Hydro-Québec, mais que la municipalité effectuera la promotion de la trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie dans le prochain Poliquin.

Adoptée

Résolution : 2015-118

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier